



ZOOM SUR...

Le point de rassemblement en cas d'événement :
Maison du Parc / Foyer / Eglise



LES BONS REFLEXES...

DANS TOUS LES CAS :



Écoutez la radio,

vous aurez des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation, les consignes à respecter.



Coupez l'électricité et le gaz.



Ne téléphonez pas, ou en cas d'urgence uniquement, pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de **secours**.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité : ils connaissent les consignes.



Évitez toute flamme ou étincelle, ne fumez pas, et éloignez-vous des secteurs dangereux.

Le " PACK SECURITE "

- Radio à piles,
- Lampes de poche,
- Matériel de confinement,
- Nourriture et eau,
- Couvertures,
- Vêtements,
- Papiers personnels,
- Médicaments (notamment traitement quotidien).

NUMEROS D'URGENCE



Sapeurs pompiers **18**



SAMU **15**



Police **17**



N° d'urgence européen **112**



ERDF (sécurité dépannage) **0 810 333 011**



GRDF (sécurité dépannage) **0 800 473 333**

Commune de RUSTIQUES

LES BONS REFLEXES



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Compte tenu des responsabilités qui incombent au maire en matière de sécurité publique il est de son intérêt d'avoir prévu une organisation de crise à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre à la municipalité de faire face aux premiers instants de tout événement.

Un plan communal de sauvegarde a été élaboré en 2012 et est continuellement mis à jour afin d'apporter des réponses concrètes aux problèmes rencontrés dans l'urgence.

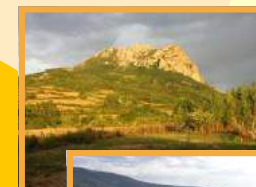
Ce document recense :

- **La nature des risques ;**
- **Les moyens d'alerte** et d'information de la population ;
- **Les moyens disponibles** sur la commune (communication, hébergement, ravitaillement, ...) ;
- **Des cartes opérationnelles ;**
- **Des mesures permettant un retour à la normale** une fois la crise terminée.



LES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE :

- Le risque **INONDATION**
- Le risque **FEU DE FORET**
- Les risques **MOUVEMENTS DE TERRAIN**
- Le risque **SISMIQUE**
- Le risque **TEMPETE**
- Le risque **TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**



INONDATION

C



S'informer



Couper électricité et gaz



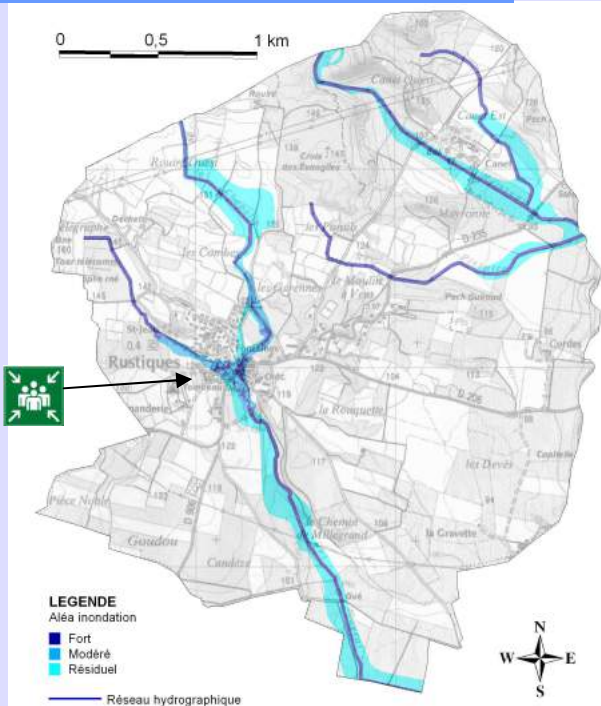
Allez aux points hauts



Ne pas s'engager sur une route inondée



Ne pas évacuer sans ordre des autorités



FEU DE FORET

U



Appeler les pompiers



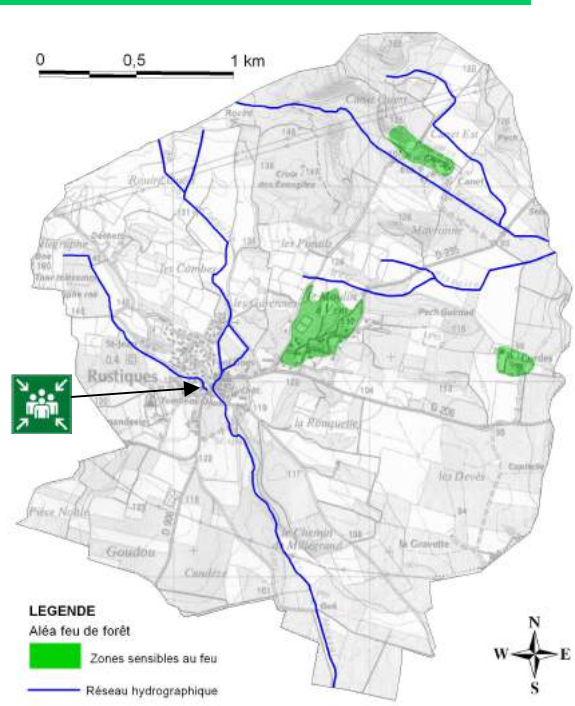
S'informer



Sans consignes d'évacuation, se calfeutrer



Laisser les réseaux routiers libres d'accès



TEMPETE

r



S'informer



Rester à l'abri



Ne pas s'engager sur une voie barrée ou immergée



Ne pas intervenir sur les toitures



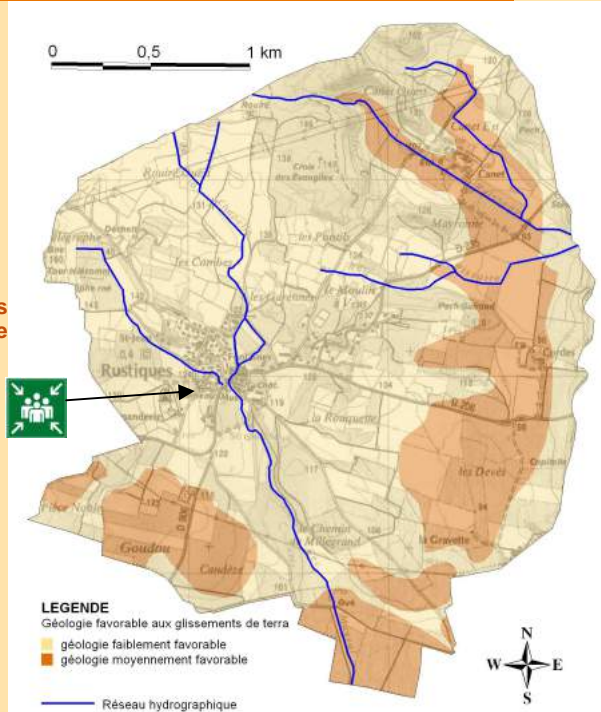
Ne pas toucher aux fils électriques

MOUVEMENTS DE TERRAIN

h



S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

W



Appeler pompiers ou gendarmes



Se confiner



Ne pas fumer

Code danger

336
1230

Code matière ou n° ONU

* Dossier Départemental sur les Risques Majeurs



SEISME

k



S'abriter



S'éloigner des bâtiments et des fils électriques



Après les secousses, évacuer les bâtiments